

Perpignan, le

1 3 JUIN 2023

Communauté de Communes des Aspres Monsieur le Président Allée Hector Capdellayre BP 11 66301 THUIR

Direction Prospective Planification et Aménagement
Dossier suivi par Anne BAILLOT GAUZE
Tél:04.68.08.60.96
Chrono arrivée n°
N.Réf: HB/ABG
Chrono départ n°

L'3133

Lettre recommandée avec AR n° 1A 202 283 8984 8

Objet: PLU de TROUILLAS

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 26 avril 2023, vous trouverez ci-dessous nos retours concernant la procédure de révision du PLU de la commune de Trouillas :

Les communes qui peuvent être concernées sur le territoire de PMMCU par un accroissement de l'urbanisation et une augmentation de la population de la commune de TROUILLAS sont les communes de LLUPIA et de PONTEILLA-NYLS qui, historiquement appartenaient à la Communauté de Communes des Aspres (CCA), et dont l'alimentation en eau potable est interconnectée avec les réseaux et infrastructures de la commune de TROUILLAS.

Dans le cadre de cette consultation des personnes publiques associées, aucune information n'a été transmise dans le dossier fourni sur l'alimentation en eau potable et les eaux usées.

Concernant l'alimentation en eau potable :

PMMCU et la CCA sont deux EPCI qui ont la compétence en matière d'eau potable sur leur territoire respectif. Les communes de LLUPIA et de PONTEILLA-NYLS font partie du périmètre de PMMCU et la commune de TROUILLAS fait partie du périmètre de la CCA.

Pour la commune de LLUPIA, la totalité du territoire de la commune est alimentée en eau potable par la CCA. L'eau provient principalement des forages de TERRATS et de TROUILLAS et sera rendue potable dans les installations de traitement situées à TERRATS.

La commune de PONTEILLA est alimentée par son propre forage mais peut être secourue par une alimentation provenant du territoire de la commune de TROUILLAS.



Pour information, l'import total annuel en eau potable provenant de la CCA était de 135 216 m3 pour la Commune de LLUPIA et de 213 m3 en secours pour la Commune de PONTEILLA-NYLS pour l'année 2021.

Les besoins actuels et futurs en eau potable de la commune de Llupia, alimentée par la CC des Aspres, doivent être garantis dans le cadre des extensions d'urbanisation et de l'augmentation de la population de la commune de TROUILLAS.

Concernant les eaux usées :

Sans objet, la commune de Trouillas n'est pas interconnectée au système de collecte ou de traitement des eaux usées des communes de PMMCU.

A ce jour, Perpignan Méditerranée Métropole ne dispose pas d'éléments suffisants pour émettre un avis complet sur le PLU de la commune de Thuir. Dès que des informations plus complètes vous seront communiquées, je vous remercie par avance de me les transmettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,